



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS
INTERNATIONALE FEDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Resolution of the Executive Committee, Rome, 6-9 November 2011

“Juges techniquement qualifiés en première instance de la juridiction unifiée en matière de brevets”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Industrielle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Rome, Italie, du 6 au 9 novembre 2011, a adopté la résolution suivante:

OBSERVANT que le projet d'accord sur la création d'une juridiction unifiée en matière de brevets (ci-après “Accord UPC”) dispose¹ que les panels de juges de première instance des divisions locales et régionales seront composées de trois juges qualifiés en droit et que seule la division centrale sera composée de deux juges qualifiés en droit et d'un juge qualifié techniquement, lorsqu'elle traitera de contrefaçon et de questions apparentées;

CROYANT qu'un système de litiges de haute qualité nécessite une compréhension appropriée par le panel de juges des questions techniques en jeu dès la première instance;

RECOMMANDE INSTAMMENT que les autorités impliquées dans la rédaction de la version finale de l'Accord UPC s'assurent de la compétence technique du panel de juges en proposant qu'un juge qualifié techniquement soit présent quel que soit le panel de première instance d'une division locale et régionale selon l'Accord UPC.

¹ Dans l'Article 6 de st16023/11 du 26 octobre 2011